

« Quatre mètres carrés de jardin »

Règlement de participation

Modalités d'inscriptions :

Vous êtes :

- ❖ Une classe de primaire, de collège, de lycée (d'enseignement général ou technique),
- ❖ Une association proposant des ateliers d'arts plastiques,
- ❖ Un étudiant ou un collectif dans une école d'art,
- ❖ Un artiste ou un collectif désireux de participer dans les conditions prévues,

Vous souhaiteriez participer à « Quatre mètres carrés de jardin » et nous vous en remercions.

Votre participation est soumise à quelques règles que vous devrez impérativement accepter pour faire partie des projets artistiques susceptibles d'être exposés dans les jardins. Si votre projet est retenu : une convention de partenariat sera signée entre votre structure et le CCAS de la Ville de Tours. Elle validera votre engagement et vous permettra de recevoir la participation financière allouée au projet.

Acte de candidature

- ❖ Envoyer un projet sur support papier ou numérique (dessin, photo, descriptif...) avant le 15 décembre.
- ❖ Respecter le thème et expliquer votre démarche dans l'espace prévue sur le « Formulaire d'inscription » ou sur une seule page.

Contraintes à respecter :

- ❖ Utiliser des matériaux de récupération (recyclage d'objets...),
- ❖ Ne pas sortir des quatre mètres carré qui vous seront attribués hormis sur une hauteur maximum de 2m.
- ❖ La structure devra être ancrée solidement dans le sol. Elle devra aussi pouvoir être enlevée sans difficulté après le temps d'exposition.
- ❖ L'œuvre devra être installée uniquement à l'endroit prédéfini.
- ❖ L'œuvre doit pouvoir arriver facilement jusqu'à son lieu d'exposition (le CCAS ne prendra pas en charge la location d'outil de levage comme il ne pourra s'engager dans des travaux pour agrandir des ouvertures intérieures ou extérieures)
- ❖ L'œuvre ne devra pas comporter d'éléments dangereux (éléments trop saillants ou tranchants) ni être facilement inflammable.
- ❖ L'œuvre devra pouvoir « vivre » quelques mois en extérieur. Ceci vaut pour son aspect général (mais une dégradation programmée est possible) et pour sa résistance aux éléments (vents, pluies...mais aussi fortes chaleurs)
- ❖ L'œuvre sera accompagnée de son titre et d'un court descriptif de la démarche. Le CCAS se chargera de l'édition et de la mise en place du support de présentation.